

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2020**

**Présents** : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Cailliez Dominique, Devi Elisabeth, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Lebedel Christophe, Leconte Béatrice, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Louis Allain, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Travers Julie.

**Absents ayant donné procuration** :

Coutard Rachel qui avait donné procuration à Cailliez Dominique,  
Lefort Martine qui avait donné procuration à Gallier Claude,  
Moulin Michèle qui avait donné procuration à Boullot Anicet.

**Absents excusés** :

Gros Bernard.

**Secrétaire de Séance** : M. Boullot Anicet.

### **I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 juin 2020.

M. le Maire transmet les remerciements reçus par l'Etablissement des donneurs de sang ainsi que l'association des Fils de Tués pour les aides apportées par le Conseil Municipal de Torigny.

### **II – INFORMATIONS SUR LES NOMINATIONS AU CCAS**

M. le Maire fait part des 5 personnes qualifiées désignées pour siéger au CCAS :  
Danièle Blin – Michel Hebert – Martine Hervieu – Béatrice Marie – Collette Nativelle.

### **III – INFORMATIONS SUR LES NOMINATIONS A L'EHPAD « LES CLAIRIERES DES BERNARDINS »**

Didier Chasles (en remplacement de M. Lecuir souhaitant arrêter) et Dominique Riche ont été nommés pour siéger à l'EHPAD « Les Clairières des Bernardins ».

M. le Maire informe le Conseil que M. Laisney et M. Hue ont été proposés pour siéger au sein de la commission des impôts directs (partie fiscalité professionnelle) au sein de Saint-Lô Agglo

### **IV – INFORMATIONS SUR LE PLAN DE RELANCE DE SAINT-LO AGGLO**

Le courrier transmis par Saint-Lô Agglo précise qu'à ce jour 160 dossiers ont été traités (118 sur Saint-Lô), 17 ont été refusés ou classés sans suite. 6 commerçants de Torigny ont bénéficié de ce plan de relance.

M. Cailliez regrette que les noms des bénéficiaires apparaissent dans le dossier du Conseil.

### **V – HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DES MAIRIES**

M. le Maire a souhaité que les élus soient organisés en binôme afin d'assurer la continuité du service. Le fonctionnement des services a suivi le même schéma pour aboutir à la création de 3 pôles :

- POLE POPULATION

- POLE COMPTABILITE – RESSOURCES HUMAINES

- POLE DIRECTION GENERALE DES SERVICES (Le pôle urbanisme sera de nouveau situé sur le site de Torigni-sur-Vire).

Afin de répondre à cette nouvelle organisation, les horaires d'ouverture au public vont être adaptés :

1 - Mairie de Torigny-les-Villes :

LUNDI	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
MARDI	8h30 - 12h30	
MERCREDI	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
JEUDI	8h30 - 12h30	
VENDREDI	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30

2 - Mairie déléguée de Guilberville et Agence Postale communale :

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI	8h30 - 12h
MERCREDI	8h30 - 12h
JEUDI	8h30 - 12h
VENDREDI	8h30 - 12h
SAMEDI	9h - 12h

3 - Mairie déléguée de Giéville :

JEUDI	16h – 18h30
-------	-------------

Ces ouvertures sont complétées par les permanences du Maire et des Maires délégués :

Maire : 1 samedi sur 2 en Mairie de 10h à 12 h et sur rendez-vous.

Maire délégué de Torigni-sur-Vire : le matin et sur rendez-vous.

Maire délégué de Guilberville, Giéville et Brectouville : le samedi de 10h à 12 (en alternance avec le Maire) et sur rendez-vous.

M. Piedagnel considère que le temps de 2h30 d'ouverture à la Mairie déléguée de Giéville est très peu.

M. le Maire répond que cette proposition reflète la fréquentation du site, que le Maire délégué de Giéville est disponible pour recevoir les habitants. Par ailleurs, il a fallu composer avec la modification de l'emploi du temps de l'agent qui travaille dans une autre collectivité et, qui a accepté (en accord avec son autre employeur) de modifier le jour de permanence de cette autre commune.

## **VI – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions DETR et DSIL auprès des services de l'Etat pour les projets suivants :

- Extension 4 logements gendarmerie (montant de subvention 100 000 € par opération)
- Aménagement autour du Collège (taux de subvention 20 % plafonné à 100 000 €)
- Travaux Mur Grimaldi (à programmer en plusieurs phases – Opération urgente taux de subvention 50 %)
- Aménagement de déplacements doux (taux de subvention 20 % plafonné à 100 000 €)
- Aménagement des locaux administratifs (taux de subvention 20 % plafonné à 100 000 €).

## **VII – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 – ST-LO AGGLO**

Le Maire présente et commente les différents items du rapport d'activité 2019 de Saint-Lô Agglo.

## **VIII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Trois agents travaillant aux écoles peuvent évoluer d'un poste d'adjoint technique vers un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de créer 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1<sup>er</sup> poste : 24h/35h – 2<sup>ème</sup> poste : 28h/35h – 3<sup>ème</sup> poste : 32h/35h.

## **IX – CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE DE PRET DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

La convention qui nous lie avec le Conseil Départemental pour le prêt d'ouvrages est arrivée à échéance. De nouvelles propositions sont possibles :

Convention BDM 2016-2019	Convention BDM 2020-2025
Fonds de roulement en prêt livres : 2000	A déterminer en accord avec l'équipe de la médiathèque
Fonds de roulement en prêt CD et DVD : 1 150	A déterminer en accord avec l'équipe de la médiathèque
2 renouvellements annuels : maximum 800 documents dont 50 nouveautés livres et 30 nouveautés CD	2 renouvellements annuels : maximum 800 documents dont 100 nouveautés livres et 100 nouveautés CD
Demandes lecteurs : 10 navettes par an	Demandes lecteurs dé plafonnées : 10 navettes par an
Ressources en ligne : Cafeyn (kiosk), presse en ligne : 0,05€ / habitant	Ressources en ligne : Cafeyn + Films + Tout apprendre : 0,10€ / habitant
Budget min pour les acquisitions : 8 678 € (4 339 habitants) Budget acquisition médiathèque 2020 : 9 586 €	Budget min pour les acquisitions : 11 020€ en incluant les ressources en ligne (+ 1 434 € à atteindre dans les 3 ans)
Budget min pour les animations : 651€ Budget médiathèque 2020 : 1 300 €	Budget min pour les animations : 1 325 € (+ 25 €)
Ouverture publique min : 12 h	Ouverture publique min : 24 h (politique nationale des ouvertures plus grandes des médiathèques)
Responsable salariée	Responsable salariée catégorie B min
Personnel salarié min : 2,17 ETP	Personnel salarié min : 2,3 ETP
Prêt gratuit d'expositions et outils d'animations	Prêt gratuit d'expositions et outils d'animations
Possibilité de participer à Histoires d'en découdre	Possibilité de participer à Histoires d'en découdre
Formations des salariées et bénévoles	Formations des salariées et bénévoles
Promotion des animations de la médiathèque sur leur site internet	Promotion des animations de la médiathèque sur leur site internet

La différence de coût entre les 2 conventions serait de 1 459 € (une fois l'ensemble des conditions financières satisfaites) passant ainsi du 11 103 € à 12 562 €. La commune dispose d'un délai de 3 ans pour réaliser les conditions de la nouvelle convention.

M. le Maire précise qu'une ouverture 24h hebdomadaire devrait être facilement mise en place et qu'il convient de maximiser l'utilisation de ce bel équipement communal.

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## **X – LOTISSEMENT LA PASSELAIE : AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES**

Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à la vente des parcelles du lotissement la Passelaie.

## **XI – REGULARISATION ACQUISITION BANDE DE TERRAIN – LE POSEIDON -GUILBERVILLE**

Par délibérations prises le 13 novembre 2008 et 2 juillet 2009, la commune déléguée de Guilberville a décidé d'acquérir à titre gratuit la parcelle aujourd'hui cadastrée section 224YT, numéro 175, d'une contenance de 2a 06ca. Les frais (~ 500 €) pour cette acquisition, faite à la demande de la commune pour élargir la voirie, seront à la charge de la Mairie de Torigny-les-Villes.

Le Conseil affirme la décision de la commune déléguée de Guilberville.

## **XII PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le comptable public informe la commune de Torigny-les-Villes qu'il n'a pu procéder au recouvrement des montants suivants :

Budget Danican (dette de cantine) : 841.20 €; Créance éteinte.  
Budget Général (dette de cantine) : 182.50 € ; Créance éteinte.  
Budget Général (dette de garderie) : 973.70 €; Créance éteinte.  
Budget Danican (dette de cantine) : 1 481€ ; Créance éteinte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'admission en créances éteintes de ces dettes.

## **XIII DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

La mission de la CLECT consiste en l'évaluation des charges transférées suite à la modification de compétences des différents EPCI.

La taille de la commune lui permet d'avoir 3 représentants parmi les 4 élus communautaires.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer : Dominique Cailliez – Michaël Grandin – Julie Travers.

M. le Maire présente au Conseil les missions des élus de Torigny-les-Villes au sein de Saint-Lô Agglo :

Michaël Grandin :

4ème VP en Charge du développement Economique

Suppléant : E.P.F.N, Latitude Manche

Titulaire : Mission Locale, Initiative Centre Manche, ACTALIA, ANEA, VALORIAL, Pôle Hippique.

Dominique Cailliez :

Conseillé délégué appels d'offres et délégations de services publics - Syndicat Mixte du Point Fort.

Daniel Meunier :

Commission Sports - Commission Enfance Jeunesse - Syndicat d'eau du Caumontais - Accessibilités.

Julie Travers :

Commission Aménagement du territoire - Commission Finances - Fonds européens Leader.

## **XIV QUESTIONS DIVERSES**

M. Cailliez informe l'assemblée qu'un montant de 50 000 € a été annoncé dans la presse en ce qui concerne les écoles. Il regrette que ce sujet n'ait pas été traité lors de la commission des affaires scolaires le 25 juin dernier.

M. Gallier, Maire délégué de Torigny-sur-Vire et chargé des affaires scolaires sur la commune répond que le 25 juin les exigences sanitaires n'étaient pas connues. 7 000 € prévus initialement pour des travaux vont être affectés à l'achat de tables et de chaises afin d'espacer les élèves conformément aux exigences sanitaires du COVID 19.

M. le Maire précise qu'une décision modificative du budget primitif sera présentée lors d'un prochain Conseil.

La séance est levée à 22h.